L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 OCTOBRE 1861. — G. F. WEISSE, E. DUFOUR, E. LIMET, S. MAREY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 3 OCTOBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Samory, 45 et 47, Vieille-Levée—Chaussures, vêtements, marchandises sèches.

Par C. E. Forstall, rue Hancock, près des Casernes—Une vacherie.—A 4 heures P. M., au Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse—Beau bateau de Course.

Par P. J. Spear, rue d'Orléans, en face du marché Trémé—Une pharmacie.

La presse du Nord.

Nous avons reçu, par une voie indirecte, un paquet de journaux du Nord, et la lecture de ces feuilles nous a convaincus que la presse du Nord n'a pas encore été suffisamment éclairée par les événements des derniers mois, car elle persiste dans sa propagande guerrière et elle redouble ses appels au patriotisme des citoyens. On ne sait si l'on doit s'étonner davantage de cette persistance à pousser à la guerre un peuple qui ne veut pas se battre, que de la froide indifférence de populations qui veulent bien voter pour les actes du gouvernement, se laisser imposer des contributions onéreuses, accepter sans mot dire l'anéantissement de leurs institutions, la suppression de leurs libertés et l'établissement d'un despotisme humiliant, mais qui refusent obstinément de prendre les armes pour la défense de ce même gouvernement, qui peut se dire autorisé par leur silence à agir comme il le fait en vertu de l'adage "qui ne dit mot consent."

Les proclamations des gouverneurs se succèdent sans produire d'autre effet que de donner un nouvel aliment aux tirades des journaux abolitionistes. On n'enrôle guères, en dépit des belles phrases officielles ou des déclamations de la presse, que de pauvres diables affamés dont la dernière ressource est d'accepter la gamelle militaire. Les émigrants européens qui arrivent sans moyens de subsistance sont *pressés* au service et ont pour les commander quelques officiers Prussiens ou Autrichiens que l'amour des aventures ou d'une haute paie porte à offrir leur épée au gouvernement de Lincoln.

La plupart des prisonniers faits à Manassas ont déclaré ne s'être engagés que sur la promesse qui leur avait été faite que la guerre ne serait pas sérieuse et que les rebelles fuiraient au premier coup de feu. Aujourd'hui, les abolitionistes yankees qui ne veulent pas se battre eux-mêmes essaient de faire de nouvelles dupes, en représentant les armées du Sud comme étant dans un état complet de démoralisation et de désorganisation. La *Gazette* de Cincinnati assure aux volontaires du Nord que les troupes du Sud manquent de tout et qu'elles n'ont aucun moyen de se procurer des souliers, des couvertures et tout ce qui est indispensable pour une campagne d'hiver. A l'en croire, les quatre cent mille soldats du Sud disparaîtront à l'approche de la nouvelle grande armée du Nord comme la neige sous les rayons du soleil, et ce sera la chose du monde la plus simple que de conquérir les douze Etats confédérés et de récompenser ensuite amplement de leurs fatigues tous ceux qui auront participé à la grande entreprise.

Malheureusement pour la cause abolitioniste, tous ces mensonges pieux ne trouvent pas des oreilles bien crédules. Le sort de la grande armée de Manassas, celui de l'armée de Lyon, la capture récente de 5,000 fédéraux à Lexington, l'exécution sommaire de 400 soldats fédéraux à Washington, toutes ces réalités saisissantes pèsent lourdement dans l'autre plateau de la balance. Aussi le gouvernement fédéral se voit-il réduit à donner vingt piastres de prime à chaque homme qui s'engage; et ce moyen ne suffisant pas, il enrôle de force les pauvres diables et les vagabonds des grandes villes.

Pour donner à sa cause un certain prestige aux yeux de l'Europe, Lincoln a vainement essayé d'attirer Garibaldi sous ses drapeaux. Le vieux patriote a senti d'instinct que la cause qu'on lui demandait de défendre était indigne de son épée et il a résisté à toutes les sollicitations mises en œuvre pour égarer son esprit. Mais à défaut du libérateur de l'Italie, les journaux du Nord annoncent avec orgueil qu'un de ses aides de camp a offert au gouvernement de Washington les services de 2,000 vétérans italiens. Puis quel honneur insigne! Le général McClellan va compter dans son état-major deux vrais princes de sang royal, les deux petits fils de Louis Philippe! Vains subterfuges à l'aide desquels une presse avilie et vendue cherche à rehausser une cause perdue aux yeux du monde entier et à détourner l'attention du triste spectacle des ruines amoncelées dans ce pays, hier si riche et si plein d'avenir, par la politique folle et incendiaire d'un parti de sectaires et d'ambitieux!

Les ombres ne manquent pas au tableau que la presse du Nord cherche à faire de la situation, et dans ses propres colonnes peut se trouver la réfutation de ses mensonges. Les récriminations entre les coteries républicaines continuent plus acerbes que jamais, et les journaux ne se font pas faute de se dénoncer les uns les autres. Chaque général a ses partisans et ses ennemis; le grand Frémont lui-même vient d'alimenter, depuis la prise de Lexington, les discussions de toute la presse du Nord, et dans la mêlée les adversaires ont laissé échapper plus d'une révélation piquante.

Mais là où les journaux se trouvent muselés et où leur existence est à la discrétion d'un chef militaire il est curieux d'observer avec quelle unanimité ils s'empressent de se soumettre servilement aux moindres désirs du général commandant et quelle richesse de sophismes ils apportent dans la justification des actes les plus odieux et les plus arbitraires. Depuis la suppression du *Courier*, la presse de Louisville semble n'avoir plus qu'une voix pour prêcher la soumission et l'obéissance. Notre cœur s'est soulevé de dégoût en parcourant les platitudes et les infamies que débitent le *Louisville Journal*, le *Democrat* et le *Bulletin*. Nous n'eussions jamais cru que des écrivains du Kentucky pussent descendre jusqu'à un pareil degré d'avilissement. Il semble que sous le régime du sabre établi par Lincoln le peuple du Nord a passé de l'extrême licence à la plus infâme abjection. Sous le prétexte fallacieux de la liberté des noirs, l'administration de Lincoln a tué pour longtemps l'esprit de liberté chez un peuple de 18 millions de blancs.

MALLE POUR LE MEXIQUE ET L'EUROPE.—On verra aux annonces qu'un service vient d'être organisé pour le transport de la malle entre la Nouvelle-Orléans et le Mexique et d'où la correspondance destinée à l'Europe sera confiée aux steamers anglais. La personne chargée de ce service est M. Ang. de Mesgrigny que M. Riddell, maître de poste, a désigné comme courrier spécial. Dans l'état actuel des choses, et privés comme nous le sommes depuis plusieurs semaines de toute communication avec l'Europe par suite des mesures arbitraires et despotiques prises par le gouvernement de M. Lincoln, la création d'un service spécial, chargé du transport de la correspondance par la voie du Mexique, est une bonne fortune pour le commerce de notre ville et pour tous les citoyens en général. Quoi que fassent les abolitionistes de Washington, ils ne parviendront pas à nous isoler du reste du monde.

LES CÔTES DU MISSISSIPPI.—Le *Courier* de Natchez annonce d'après une lettre particulière que Mississippi City, Biloxi et la Passe Christian, seront évacuées par nos troupes et que des fortifications seront élevées à la baie St-Louis, et que c'est à cet endroit qu'un combat aura sans doute lieu.

TRANSFERT DU QUARTIER-GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU POTOMAC.—Une dépêche particulière publiée hier par le *Delta*, annonce que les généraux Johnston et Beauregard ont reporté le quartier-général de Fall's Church à Fairfax Court House et que les Fédéraux ont attaqué nos avant-postes qui ont dû se replier sur le corps d'armée. Tout indique un engagement prochain sur le Potomac.

KENTUCKY.—Les journaux de Memphis d'avant hier contiennent les paragraphes suivants:

L'honorable James B. Clay a été arrêté par les fédéraux à Ashland, résidence de son illustre père.

John C. Breckinridge et William Preston sont dans le comté de Morgan, Kentucky, dans l'est de l'Etat, levant des troupes pour le Sud. Le colonel Humphrey Marshall est à la tête de 300 hommes levés dans un seul comté, le comté d'Owen, et est en route pour rejoindre Buckner.

MM. Silvertooth et Ewing, membres de la législature, qui avaient été arrêtés par les fédéraux à Richmond, Kentucky, ont été relâchés à la requête d'un comité de la législature.

Frankfort, Lexington et Richmond (Ky) sont occupés par les Fédéraux. La terreur règne, mais il est évident que maintenant que la guerre est déclarée, la majorité des habitants des comtés "Blue Grass" est en faveur du Sud et n'attend que la présence des Confédérés.

Le capitaine John Morgan s'est échappé de Lexington avec deux compagnies de gardes d'état qui ont emporté leurs armes qu'elles avaient reçues de l'Etat. Le capitaine Jack Allen a rejoint Buckner avec 400 hommes. Robert W. Wooley, ex secrétaire de légation à Madrid, et Haldeman, éditeur du *Courier*, ont réussi à s'échapper de Louisville, et sont arrivés à Bowling Green.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de l'après-midi

Préparatifs énergiques sur le Potomac.

Occupation du pont de chaînes par les Confédérés.

Richmond, 1er octobre.—L'*Examiner* dans son numéro de lundi dit que l'on a reçu hier soir au département de la guerre des nouvelles du Potomac, qui indiquent que des préparatifs se font pour une action immédiate.

Une lettre publiée ici confirme pleinement le bruit que le pont de chaînes est en la possession des Confédérés.

Les généraux Lee et Wise.

Le général Lee est fortement retranché dans la Virginie Occidentale. Quelques escarmouches ont eu lieu; dans l'une d'elles, le lieutenant Howell, du Mississipi, a été tué.

Le général Wise est arrivé à Richmond.

Nouvelles d'Europe.

New-York, sept.—Le steamer *Persia* est arrivé avec des dates d'Europe jusqu'au 13 septembre. Il y a eu une hausse de 1/8 sur le coton à Liverpool.

(DEPECHES DE NUIT.)

NOUVELLES INTERESSANTES DES CAMPS.

Troupes du Sud marchant sur St-Joseph.

MOUVEMENTS DE LANE, DU KANSAS.

Emprisonnement de suspects à Washington.

LOI DE LA MILICE AU KANSAS.

SIÉGE DE LEXINGTON.

Mouvements des troupes du Sud sur le fleuve.

Rapport officiel du général Price.

Sécession probable du Missouri.

LA GUERRE AU KENTUCKY.

La Loi Martiale à Louisville.

Invasion de St Joseph Mo.

Leavenworth, 27 sept.—Des bruits qui circulent ici ce matin, rapportent qu'une forte colonne de rebelles est partie de Lexington, se portant au Nord, et l'on suppose que leur destination est St Joseph (Missouri).

Arrivée du Brooklyn à Philadelphie.

Philadelphie, 27 sept.—Le steamer de guerre des E. U. Brooklyn, faisant partie de la flotte de blocus du golfe du Mexique, est arrivé ici, venant des bouches du Mississipi. Il annonce avoir capturé une barque venant de Rio de Janeiro, à destination de la Nlle Orléans, et y avoir mis un équipage de prise qui a fait voile pour Philadelphie.

Déprédation de Lane au Kansas.

Leavenworth, 27 sept—On a reçu ici des nouvelles de Lane au Kansas, constatant qu'après un engagement heureux avec les rebelles, à Papinsville, Bateslo, Mo., il a fait une marche forcée sur Ascola, et a surpris et capturé un train considérable d'approvisionnements.

De Washington.

Washington, 28 sept—Un grand nombre de suspects de cette ville ont été emprisonnés par ordre du gouvernement dans des maisons particulières.

Proclamation du gouverneur du Kansas.

Wyandotte, 24 sept—Le gouverneur intérimaire a lancé une proclamation ordonnant à tous résidents de l'Etat entre 18 et 45 ans, de s'enrôler immédiatement dans une compagnie militaire. Chaque compagnie doit se tenir prête à marcher au premier ordre, et chaque soldat doit fournir les armes qu'il possède.

Tout homme qui refuse d'obéir à cet ordre sera considéré comme suspect.

Wm. Appleton, du Massachusetts.

Boston, 25 sept.—Wm. Appleton a donné sa démission de membre du Congrès fédéral, à raison de sa mauvaise santé.

La hauteur de Munson occupée par les Fédéraux.

Washington, 27 sept—Nos troupes ont pris possession hier soir, de la hauteur de Munson. La position était occupée récemment par les Confédérés, et, au point de vue militaire, cette hauteur est considérée comme une importante position.

TROUPES DU GENERAL PRICE.

Jefferson City, 28—Le capitaine Walter, du régiment du colonel Marshalls, est arrivé ici, venant de Lexington qu'il a quitté vendredi à midi. Il dit que le principal corps d'armée du général Price était à Lexington, et que, quand il est parti, tous les officiers fédéraux avaient été relâchés sur parole à l'exception du colonel Mulligan, qui avait refusé de donner la sienne pour des raisons particulières.

Il dit aussi que le général Price a probablement 35,000 "rebelles" et comptait positivement sur un renfort de 8000 à 9000 hommes sous les ordres du général Hardee. Les rebelles, dit-il, avaient été envoyés de Lexington, jeudi, avec ordre de passer le Missouri, et d'attaquer le général Lane.

Le capitaine Walter rapporte que les fédéraux n'avaient pas de cartouches, de mitraille ni de projectiles au moment de leur reddition, mais qu'ils ont perdu deux ou trois cents barils de poudre. Les rebelles fondaient des balles et boulets de tout calibre à la fonderie de Lexington, qui marchait jour et nuit.

Les rebelles ont été grandement encouragés et ils assurent que St-Louis est en leur possession.

Proclamation du général Price.

On a reçu ici le rapport officiel de la bataille de Lexington.

En voici le dernier paragraphe:

"Toutes nos pertes dans cette série d'engagements se montent à 25 tués et 72 blessés. Les pertes de l'ennemi sont beaucoup plus grandes qu'elles ne paraissent être. Les fruits de cette victoire, pour ainsi dire *sans larmes*, sont très grands. Il a été fait environ 3,500 prisonniers parmi lesquels se trouvent le colonel Mulligan, Marshall, Preding, White et Grover, le major Van Horn et 118 autres officiers commissionnés; il a été pris cinq pièces d'artillerie et deux mortiers, plus de 3,000 armements d'infanterie, un nombre considérable de sabres, environ 750 chevaux, quantité d'équipements de cavalerie, de harnais, de munitions, et enfin pour plus de $100,000 de marchandises et de propriétés d'une valeur très importante.

En addition à tout ce qui précède, nous avons obtenu la restauration du grand sceau de l'Etat du Missouri et des archives publiques, qui avaient été soustraites à leur gardien ordinaire, plus environ $900,000 en argent dont les banques avaient été volées, et qui ont été restituées à la banque.

SECESSION DU MISSOURI.

Des officiers fédéraux venant de Lexington, disent que quelques membres de la Législature du gouverneur Jackson se sont réunis en cette ville et ont passé une ordonnance de sécession.

Quand les personnes à qui nous devons ce récit sont parties, la Législature discutait un acte relatif à la confiscation des propriétés de toutes personnes opposées à la Confédération du Sud.

La Loi Martiale à Louisville.

Nashville, 2 oct—Des passagers arrivés par le train de jour, rapportent que la loi martiale a été proclamée à Louisville aujourd'hui.

Autres prisonniers dirigés sur la Nlle-Orléans.

Mobile, 2 oct.—Par le train d'aujourd'hui ont été expédiés à la Nlle Orléans 24 autres prisonniers, qui sont arrivés ce matin de Richmond.

De Richmond.

Richmond, 2 octobre.—Tout est tranquille. Des passagers arrivés par le train de cette après-midi rapportent que le Fall's Church a été brûlé par les Fédéraux qui ont avancé sur ce point après le départ des Confédérés.

A cette exception près, nous n'avons aucune nouvelle télégraphique.

De la Virginie Occidentale nous ne savons rien.

APPEL DE 10,000 HOMMES—En réponse à l'appel du général Sidney Johnston, le gouverneur Pettus du Mississippi a lancé une proclamation pour demander dix mille volontaires de cet Etat. Les rendez-vous indiqués sont Vicksburg, Natchez et Grenada.

GRAND INCENDIE A MEMPHIS—Lundi soir, dit l'*Avalanche*, la fonderie de Quirby & Robinson a été la proie des flammes. La perte de cette maison ne sera pas au-dessous de $60,000, mais la perte pour le pays est incalculable, car la fonderie pouvait fournir un canon par jour et elle fabriquait les meilleures pièces qu'on puisse obtenir dans le Sud.

ACIDE SULFURIQUE—Nous appelons l'attention sur l'avis de MM. Blanchin & Giraud, qui annoncent à vendre de l'acide sulfurique, du savon à l'huile de coton.

MOUVEMENTS IMPORTANTS DANS L'OUEST.—l'*Avalanche* de Memphis publie les nouvelles qui suivent:

Nous apprenons par un voyageur arrivé hier de Paducah que les fédéraux ont évacué cette place au moyen de leur pont de bateaux. Il dit aussi que Bird's Point a été abandonné et qu'il ne reste à Caire que 3500 fédéraux. Les troupes ont été transférées à Louisville, dans l'est du Kentucky et à Cincinnati où on s'attend à une attaque des Confédérés. Nous ne sommes pas porté à ajouter entièrement foi à ces renseignements, cependant ils s'accordent avec des événements qui ne seraient que la conséquence de la déclaration de Lincoln qu'il ne peut fournir de troupes aux unionistes du Tennessee. Zollicoffer et Buckner menacent l'est du Kentucky et les habitants de Cincinnati commencent à avoir peur pour leur ville—de là le retour des troupes—si notre information est correcte.

ELECTIONS.—L'élection pour le gouverneur et la législature en Georgie a eu lieu hier.

La législature du Tennessee qui se réunit le 7 octobre aura à nommer deux sénateurs au Congrès.

La législature de l'Arkansas se réunira en novembre et nommera également deux sénateurs.

L'élection pour la présidence et la vice-présidence aura lieu dans tous les Etats le premier mercredi de novembre. Le Congrès se réunira le 18 février 1862, les votes seront comptés le 19 et le président élu sera inauguré le 22.

☞ Voir l'annonce des Chasseurs à pied.

DOMMAGES AUX RECOLTES.—Nous lisons dans l'*Union des Natchitoches*:

Nos dernières appréhensions se sont réalisées, et le fait est accompli. Notre récolte de coton, qui aux mois de juin et juillet offrait une si belle perspective se trouve réduite d'un bon tiers. A l'œuvre destructive des *Boll Worms* est venue se joindre en août et septembre une pluie à peu près constante, occasionnant cette nouvelle autre tant redoutée de nos habitants à cette époque de l'année. Nos cotonniers chenilles y ont aussi trouvé un nouvel aliment et les feuilles et les plus jeunes grabots—*top-crop*—ont été ravagés. Nos champs ne présentent plus à l'œil qu'un aspect bien désolant.

Que prévoir du résultat approximatif? Tout ne dépend maintenant que du temps et des maladies. Ces dernières ont cruellement éprouvé nos ateliers et les bras manquaient pour le ramassage. Enfin, pour rattraper le temps perdu, il nous faudrait au moins compter sur cinquante jours de beau temps.

L'EMPRUNT AUX NATCHITOCHES.—On lit dans l'*Union*:

Comme toute chose utile et patriotique, l'emprunt des Etats Confédérés a trouvé dans notre paroisse un écho sympathique. Après avoir fourni près de sept cents hommes, c'est à dire le sang, on s'apprête à fournir l'argent, le nerf de la guerre. C'est là vraiment un de ces spectacles, bien fait pour détruire les découragements et les défaillances. Avec des éléments de succès aussi puissants, est-il permis de douter du triomphe?

Comme on le verra dans notre partie anglaise, nous publions une lettre adressée par le secrétaire du Trésor, à Messieurs Phanor Prudhomme et J. W. Butler. Ces deux honorables habitants se sont mis à la tête de ce mouvement si patriotique et déjà les souscriptions arrivent de toutes parts. Il y va du reste de l'intérêt de chacun de seconder la Confédération par tous les moyens possibles; car l'aider et la soutenir, c'est se soutenir et s'aider soi-même. Aussi ne doutons-nous pas un seul instant que notre paroisse, qui s'est déjà placée au premier rang pour les volontaires ne l'occupe encore pour la souscription à l'emprunt des Etats Confédérés.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Bataillon Créole.—Le Bataillon spécial connu sous le nom de "Bataillon Créole," organisé et commissionné dernièrement au Camp Moore, est composé comme suit:

Lieutenant-colonel, Alfred Mouton, ci-devant colonel des Acadian Guards.

Major, Alfred Roman, ci-devant capitaine des Chasseurs de St-Jacques.

1—Chasseurs de St-Jacques, volontaires de douze mois. Premier lieutenant commandant, Eze Camille Mire; second lieutenant, Léopold Armant, second lieutenant Jr, Benj. S. Webre.

2—St-James Rifles, volontaires de douze mois. Capitaine J. A. Druilhet; premier lieutenant, Emile Jacob; second lieutenant, C. M. Sheppard; second lieutenant Jr, Octave Jacob.

3—Acadian Guards, de Vermillionville, volontaires pour toute la durée de la guerre. Premier lieutenant commandant, Wm Mouton; second lieutenant, F. J. Conway; second lieutenant Jr, A. P. Bailey.

4—Volontaires de St-Landry (des Opelousas) pour toute la durée de la guerre. Capitaine H. L. Garland, premier lieutenant, Chas D. Bellard; second lieutenant, Jacob Amelung; second lieutenant Jr, Adolphe Deballion.

5—Natchitoches Rebels, pour toute la durée de la guerre. Capitaine, J. D. Wood; premier lieutenant, Theo Latier; second lieutenant Jr, Emile Cloutier.

6—Lafourche Creoles, de Thibodaux, volontaires pour douze mois. Capitaine, J. Louis Bush; premier lieutenant, J. Kleber Gourdain; second lieutenant, Jno. A. Collins; second lieutenant, Jr., Jos. P. Tucker.

7—Mayes Champions, de la Nlle-Orléans, pour toute la durée de la guerre. Capitaine, J. D. Hoyes; premier lieutenant, R. D. Saunders; second lieutenant, J. D. Ettl; second lieutenant, jr., Dudley Avery.

Nouvelle Compagnie—Hier soir, à une assemblée que présidait le major F. M. Crozet, il a été formé, sous le nom de "Lewis Guard" une compagnie à laquelle on a unanimement élu les officiers suivants:

Thomas Shields, capitaine.
H. P. Jean, 1er lieutenant.
John H. Adison, 2d lieutenant.
M. B. Lynch, 3d lieutenant jr.

Réserve de l'artillerie d'Orléans.—Cette compagnie procédera samedi prochain à sept heures à l'élection d'un capitaine et au remplacement des vacances qui résulteront des promotions. Les exercices ont lieu tous les jours à la salle du Globe, à cinq heures. De nombreuses demandes d'admission ont été présentées depuis quelques jours, et la compagnie a maintenant assez de membres inscrits pour la formation de deux batteries.

Le Free market.—M. Thomas Murray, président du comité du Free Market, nous a transmis un tableau préparé avec soin et donnant la valeur des provisions envoyées au Free Market par les planteurs et les citoyens, du 9 septembre au 1er octobre. Nous le publions ci-après:

Farine de maïs, $465,75; pommes de terre et patates douces, $133; maïs, $364; mélasse, $381; riz, $46; farine, $12; bœuf mariné, $115; bœufs à cornes, $172; commons, $72,50; légumes, $38,50; fèves, $40,50; giraumons, $17; fruits secs, $141; savon, $47,50; langues de bœufs, $5,25; fromage, $18,50; thé, $41; fèves, $12; maquereaux, $120; sucre, $46,25; pain pilote, $37; sel, $45,50; choucroute, $6.

Le thé a été envoyé aux soldats malades et blessés en Virginie.

Acheté par le comité pour le Free Market, du 9 septembre au 1er courant:

5 bêtes à cornes, 145 boisseaux patates douces; 64 boisseaux d'oignons, 3 tierçons de riz, 10 barils et 20 demi-barils de maquereaux.

Le marché manque de farine [illegible] ne pourrait-il pas en donner au comité.

Le comité a reçu en argent depuis l'ouverture du marché, $3,895 35 cents dont il a dépensé $2,716 46.

Le Porc.—On s'occupait beaucoup, depuis trois jours, de la question du porc; elle est conclue à fond maintenant, ainsi qu'on le verra par l'ordre officiel suivant:

"Quartier Général de la Milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général—Nlle-Orléans, 2 octobre 1861.

Monsieur—Par ordre de Son Excellence, Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat, je révoque [illegible] le porc salé [illegible] décret.

L. E. FORSTALL,
Inspecteur de la Première Division.

On dit qu'il n'y aura plus de saisies de marchandises. Si cette décision de nos autorités peut faire le bonheur des spéculateurs, "qu'ils le soient."

Paragraphes.—Henry Lahey a comparu hier devant le recorder Summers pour tentative de vol avec effraction. Il s'est déclaré innocent et a été incarcéré en attendant l'interrogatoire. Il a été arrêté hier, à 1 heure du matin, tandis qu'il essayait de s'introduire dans le magasin d'Herman Klufer, rue North Market.

—Alexander Pitcairn, marchand d'huîtres et pêcheur bien connu, a été arrêté, mardi après-midi, à Freetown, au-dessus d'Algiers. L'affidavit déclare qu'il a communiqué avec la flotte de Lincoln et rempli pour nos ennemis les fonctions de pilote et d'espion. Il est en prison.

—Un nommé George Nash a été envoyé, par le maire, devant la Première Cour de District, sous prévention de trahison. Il a été établi qu'il s'exprimait ouvertement sur la guerre actuelle et que ses opinions ne sont pas celles d'un bon citoyen du Sud. Le magistrat l'a fait incarcérer.

M. Beach a pratiqué hier la levée du corps de Louis Weiss qui s'est noyé mardi soir, dans le Vieux Bassin, et dont il a été question dans notre dernier numéro. Verdict, accident.—L'enfant avait neuf ans. Sa famille demeure dans la rue du Bassin, entre Conti et St Louis.

—Le détachement du vingtième régiment de la Virginie qui, sous les ordres du capitaine G. B. Hane, a conduit ici les prisonniers, est parti, hier matin, pour le siége de la guerre, par le chemin de fer de Jackson.

—Cinq compagnies du régiment de cavalerie de Scott sont au grand complet; les autres le seront dans le courant de la semaine. Ce corps aura deux obusiers de campagne pesant chacun deux cent quarante livres et lançant une bombe de douze livres; un canon rayé qui lancera à deux milles un boulet de quatre. Les affûts sont faits de telle sorte qu'en cas de nécessité on pourra les transporter sur les dos des chevaux. Les hommes sont armés de carabines et de fusils à deux coups.—Nous apprenons que le colonel John Scott a reçu l'ordre d'aller se joindre au général McCulloch dès que son régiment sera prêt.

—On nous dit qu'il doit se former deux régiments de lanciers qui feront partie des forces destinées à la défense de la ville.

—Mr. et Mme Tabary et leur enfant passaient en boghei dans la rue de la Levée; le cheval prit le mors aux dents et ne s'arrêta qu'à l'encoignure de la rue Esplanade où la voiture fut brisée en pièces contre un poteau de réverbère.—M. Tabary est légèrement blessé à la tête.

Exposition Universelle de 1862.

Nous avons publié la circulaire que la commission impériale de l'Exposition de Londres avait adressée aux artistes, aux agriculteurs et aux industriels français. Ce document, où s'allient, sous une forme concise, de chaleureux sentiments de patriotisme aux vues économiques les plus élevées, produira dans tous nos centres de fabrication l'effet qu'on a le droit d'en attendre. Il ravivera cette noble et féconde émulation qui a fait apparaître avec un si grand éclat les ressources variées et la puissance du génie industriel de notre nation à l'Exposition universelle de 1851 et surtout à celle de 1855.

Il paraît que des gens d'humeur chagrine, timides ou malintentionnés, s'efforcent de persuader à nos industriels qu'il est de leur intérêt, dans cette occasion, de s'abstenir. Vous n'avez pas assez de temps, leur disent-ils pour vous préparer, et vous ne pourriez dès lors concourir à l'Exposition de Londres que dans des conditions désavantageuses. D'ailleurs, leur insinuent-ils à l'oreille, prenez-y bien garde! Les succès que vous obtiendriez dans le nouveau Palais de Cristal, en mettant en lumière les perfectionnements et les progrès réalisés depuis 1855 dans vos procédés de fabrication, tourneraient contre vous; car on ne manquerait pas d'en conclure que vous êtes assez forts pour supporter le régime commercial qu'a inauguré le traité de commerce avec l'Angleterre, et que les alarmes qu'il a fait naître dans vos rangs n'étaient aucunement fondées.

Nous ne craignons pas qu'une seule branche de notre industrie manufacturière se laisse prendre à ces insidieux conseils. Déjà le bon sens et le patriotisme de nos industriels qui, sur tous les points de l'Empire, se mettent à l'œuvre, en a fait justice. Avec leur bon sens, ils ont facilement reconnu leurs officieux conseillers par une réponse qui est à peu près la même partout, et que nous croyons rendre fidèlement en la résumant dans les termes suivants:

Sans doute, il eût été préférable qu'un peu plus de temps eût été accordé à l'industrie française pour faire ses préparatifs; mais il lui en reste assez cependant pour que, à l'aide de puissants efforts, elle se mette en mesure de figurer à l'Exposition de Londres d'une manière digne du rang que lui ont assigné les expositions précédentes. D'ailleurs, si l'époque où doit commencer cette nouvelle épreuve comparative est un peu rapprochée, ce n'est pas pour la France seulement, mais pour tous les autres pays, y compris l'Angleterre; et comme le génie français est éminemment improvisateur de sa nature, il ne saurait y avoir dans cette circonstance un moment d'hésitation et d'appréhension fondées pour nos industriels.

Si donc une partie d'entre eux s'abstenaient, ce ne pourrait être que par bouderie ou par un inavouable calcul. Mais on ne boude ni ne conspire contre ses propres intérêts. Or, il est de toute évidence que cette abstention qu'on recommande à nos industriels leur causerait un irréparable préjudice.

Les expositions remplissent, pour les centres de fabrication, le même rôle que l'étalage et l'annonce pour les marchands de nos cités. C'est le moyen le plus efficace et le plus puissant qu'ils aient de se signaler à l'attention des consommateurs. Sous le régime protectionniste qui fermait les frontières de chaque pays à la production étrangère, un fabricant avait assez fait pour le soin de ses intérêts et le maintien de sa renommée, quand il avait remporté des victoires dans la lice des expositions nationales: car alors il n'avait de lutte habituelle et sérieuse à soutenir que contre la concurrence intérieure; mais il n'en sera plus ainsi, sous le régime de liberté qu'ont introduit les derniers traités de commerce et qui sera bientôt le droit commercial commun de tous les pays civilisés. Ces grands actes internationaux ont immensément élargi le champ de la concurrence. Il avait naguère pour limites les frontières de chaque Etat; il n'en a plus maintenant pour ainsi dire et embrasse le monde tout entier.

Il suit de là qu'il ne suffit plus aux industriels de vaincre dans leur pays et contre des compatriotes. Sous peine d'effacement et de déchéance, il faut que les triomphes qu'ils remporteront retentissent jusque dans les contrées les plus lointaines. Or ces fécondes et glorieuses victoires, on ne peut les obtenir que dans ces expositions internationales que la circulaire de la commission impériale définit en si bons termes "de vastes marchés où l'industrie étale aux yeux du monde entier ses plus précieux échantillons, où les consommateurs et les producteurs, venus de tous les points du globe, peuvent établir une ère de nouveaux rapports."

Ajoutons que les industriels français se montreraient bien ingrats envers l'institution des expositions universelles, si, par leur défaut de concours, ils risquaient de la faire péricliter.

Cette belle et féconde institution a été mise en pratique chez nos voisins pour la première fois; mais c'est en France qu'elle a été conçue et nous ne craignons pas d'affirmer que l'industrie française en a retiré plus d'avantages que l'industrie anglaise.

Nous n'en donnerons d'autre preuve, que cet énorme accroissement de nos exportations, que signale la circulaire de la commission impériale. De 1830 à 1839, il n'était que de 17 millions de francs par an, en moyenne; il a été de 423 millions de francs pendant la période de 1849 à 1859. Il y a trente ans, le chiffre total de nos exportations ne dépassait pas 500 millions de francs; il s'est élevé en 1849 à 2 milliards 300 millions. Qui pourrait contester que les expositions universelles de 1851 et de 1855 ont puissamment concouru à ces résultats?

Mais nos industriels n'ont pas seulement du bon sens et une saine intelligence de leurs intérêts; ils ont aussi du patriotisme, et c'est leur faire injure que de les supposer capables de défaillances ou de calculs qui tourneraient au détriment de l'honneur et des intérêts généraux du pays. Ils tiennent dans la société une place considérable; ils constituent un des principaux éléments de sa grandeur. De cette situation élevée qu'ils occupent dans la famille sociale, découlent des responsabilités et des devoirs qu'ils ne déserteront jamais.

Envisageons donc sans préoccupations la grande lutte internationale qui se prépare pour le printemps prochain. L'industrie française n'y fera défaut dans aucune de ses branches, et elle s'y montrera digne d'elle et de la France.

(*Constitutionnel.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 2 octobre.

COTON.—Aucune vente aujourd'hui. Reçu 96 balles.

TABAC.—Pas de transactions rapportées. Reçu 1 boucauts.

SUCRE.—[illegible] boucauts de Gray [illegible] (nouveau) à 7c. et 16 de clarifié jaune à [illegible].

MELASSE.—350 barils ont été vendus hier à [illegible] pour l'ordinaire à prime [illegible].

MAIS.—226 sacs de blanc nouveau à 50 cts le boisseau.

AVOINE.—500 sacs à 75 cts le boisseau.

WHISKY.—100 barils de rectifié à [illegible] cts et 50 à 65 c. le gallon, ce qui est le prix de détail.

PORC.—Le porc salé [illegible] depuis [illegible] la Confédération à raison de [illegible].

BACON.—Les jambons [illegible] se détaillent à 22 cts et les jambons [illegible].

GRAISSE.—La prime en tierçon [illegible].

FARINE.—[illegible] à $9 25, $10 d'extra à $9 50 et 7.0 de superfine à $9 25 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 octobre 1861.

Reçu: 168 boeufs du Texas, 96 [illegible]. Vendu: 176 [illegible] du Texas, 45 porcs [illegible]. A vendre [illegible].

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivée hier.

Steamboat Mary E Keene, Lerchard, Memphis

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Mary E Keene, de Memphis, [illegible] — [illegible]

—Reçu par le Railroad—

Par le railroad des Opelousas, de Brashear City—[illegible]

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15.

LES Vétérans et les membres qui font partie de ce corps, sont respectueusement invités à se réunir dimanche 6 du courant, à 9 heures et demie très précise du matin, à la résidence du président, rue des Dryades, No 345, pour affaires urgentes.

Le président espère que tous les membres se rendront à cet appel. Les personnes au-dessus de 45 ans, qui voudront se joindre à ce corps pour le service de la ville, sont également invitées à y [illegible].

M. Manuel Moreau, président des vétérans de coeur de 1814-15, est respectueusement invité à se trouver à cette assemblée.

Par ordre du président.
2 oct—5t PHILIPPE LANAUX, secrétaire

Perseverance Native Guards.

LES membres de cette Compagnie sont notifiés de se réunir à leur caserne, rue Girod, Troisième District, vendredi soir, à 8 heures, pour affaires de haute importance. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine.
2 oct—2t E. BRION fils, sergent-major

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'emprunt Confédéré, en produits qui seront vendus par leurs agents ou leurs facteurs à l'époque et à la manière qu'ils désigneront, et dont le montant sera placé dans nos Bonds Confédérés portant huit pour cent, annoncent aux Planteurs et aux personnes qui voudront souscrire, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire.

CHARLES DERBIGNY,
Jas D. DENEGRE, } Commissaires
23 sep—

CONFISERIE DE L'OPERA,
MAISON SPECIALE,
Seule manufacture de Patisserie et Bonbonnerie parisienne,
ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE

M. JULES HIMBERT prévient les Dames et les Messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin de confiserie dimanche prochain. Il offrira à sa clientèle un choix de pâtisserie parisienne recherchée, telle que petits-fours variés, gâteaux St-Honoré, Trois-Frères, Chateaubriand, Napolitains, Vénitiens, Bâtons, Philippine, Jalousie, &c.

M. Jules Himbert, si connu en ville pour son exactitude, se chargera des Dîners, Soupers, Bals, Baptêmes, etc. Le tout sera servi d'après le genre des premières maisons de Paris.

Les prix des bonbons resteront toujours les mêmes que ceux de M. P. Maury: Bonbons fondants, 50 cts la livre; sucres assortis, 50 cts; chocolat à la crème, 50 c.
29 sep—15f

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.

Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleurs certificats.

S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 28. 18sept—1m

La Gorge, les Poumons et le Cœur.

LE Dr A. POULIN, anciennement résident de St-Robert Hamlet, annonce aux personnes atteintes de maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, au traitement desquelles il s'est consacré exclusivement, qu'il est chez lui, rue du Canal, No 156, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les habitants de la campagne désirant suivre son traitement par l'inhalation peuvent le consulter par lettre s'il ne leur est pas possible de venir en ville.

Consultations en français, en anglais et en espagnol.
21 sep—1m

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.

On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans où la HAIR RESTORATIVE est en vente.

Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer Opelousas.
THOS. THAYER,
11 sept—1m Agent des Etats Confédérés.

VERMOUTH—300 caisses Noden & Co., en magasin et à vendre par
S. D. GRATIAA & Co.,
14 sept 55, rue de la Douane

AU PUBLIC.

M. Henry St Paul a publié hier matin dans le *Crescent* une lettre impertinente, dans laquelle il nous accuse d'avoir déserté sa compagnie au moment de partir pour la Virginie, malgré notre engagement. Il annonce ensuite comme une haute raillerie qu'il a pré-payé [illegible] frais de la dépense [illegible] à son corps, et il nous avons été [illegible] qu'il invite les autorités militaires à nous faire arrêter et envoyer à Richmond, pour y être jugés par un conseil de guerre.

A cette ridicule plaisanterie, nous répondrons par une simple explication.

Non, il n'est pas vrai que nous ayons pris l'engagement d'accompagner le capitaine St Paul en Virginie. Le seul engagement que nous ayons pris était relatif à l'expédition de la Floride, et il n'a jamais été question d'autre objet que le siége du fort Pickens. Nous sommes restés là cinq mois, du 22 avril au 14 septembre. Il a plu ensuite à M. St Paul de partir pour la Virginie; il ne nous a pas plu de le suivre. En cela nous étions pleinement dans notre droit. Et ce n'est pas seulement les six membres soussignés qui l'ont quitté; nous l'avons quitté au nombre de vingt. M. St Paul doit avoir de bonnes raisons pour ne pas parler des quatorze autres.

Et sur les soixante-cinq qui lui restent et qu'il appelle ses fidèles, nous affirmons qu'au moins bon nombre l'auraient également quitté, s'ils avaient eu l'argent nécessaire pour revenir ici à leurs frais.

Non, il n'est pas vrai que nous ayons été chassés de la compagnie; nous l'avons au contraire quittée de notre plein gré, et au grand dépit de M. St Paul, qui pourtant a désiré assister à notre départ, et a reçu nos adieux avec un semblant de cordialité. Mais c'est un détail qu'il aura sans doute oublié.

La vérité est que nous étions fatigués de M. St Paul, que nous considérons comme l'homme le plus incapable du monde de commander une compagnie sérieuse. Nous l'aurions quitté plus tôt, si nous n'avions été retenus par notre engagement. A la première occasion qu'il nous a fournie, c'est à dire au lever du camp de la Floride, nous l'avons abandonné, nous réservant le droit de nous choisir un chef plus digne et d'entrer dans telle autre compagnie que bon nous semblera.

Au surplus, que M. St Paul se rassure. Nous ne nous cachons pas, et les autorités militaires, si tant est qu'elles fassent le moindre cas de son facétieux avis, n'auront pas de peine à nous trouver. Car, ayant été les premiers à donner l'exemple du départ; nous espérons ne pas être les derniers à nous montrer au feu, bien que ce ne soit pas sous ses ordres.

C. EVANS, sergent.
A. BOUGÈRE do
J. D'AQUIN, caporal.
P. VIALLON do
2 oct—3 G. FORTIN

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Jeudi soir, 3 octobre,
Harry Macarthy.

IRISH EMIGRANT—IRISH EMIGRANTS LAMENT, romance—THE VOLUNTEER, chanson patriotique du Sud.—Le spectacle se terminera par THE IRISH MORMON.

Avis au public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane, qu'ayant été désigné, par M. Riddell, maître de poste de la Nlle-Orléans, courrier spécial pour une malle partant de cette ville pour le Mexique, en correspondance à Tampico, avec les steamers anglais, il se chargera de toutes lettres pour le Mexique, l'Angleterre, la France et l'Europe, et autres lettres [illegible] de ses lettres.

Le bureau pour la réception des lettres est ouvert tous les jours, (dimanches exceptés) de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., rue de la Douane No 8.

Le départ du courrier est fixé pour le 10 octobre 1861. Les lettres seront reçues jusqu'au 9 au soir à 6 heures P. M.

3 oct—6 AUG. DE MESGRIGNY.

DEMANDE DE FORGERONS ET DE FINISSEURS.

QUELQUES forgerons et finisseurs, trouveront un emploi permanent au Phœnix Iron Works, à Gretna. L'atelier de ce précédent [illegible] par le port.
5 oct—

LA société en commandite, existant en cette ville sous la raison de GABRIEL PASCAL, étant arrivée à son terme, cesse d'exister et est en liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1861.
GABRIEL PASCAL.
QUETROUZE & LANGSDORFF, en commandite.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite sous la raison de GABRIEL PASCAL, pour la vente des produits de l'Ouest, au local No 89 de la Vieille Levée.
Nouvelle-Orléans, le 1er octobre 1861.
GABRIEL PASCAL.
QUETROUZE BROTHERS, en commandite.

A louer.

Le premier étage de la maison encoignure Royale et St Philippe.
S'adresser à MM. CUSACHS & OGDEN.
2 oct—

A LOUER.

Les étages supérieurs de la maison No 71, rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
ETIENNE & PIAGET,
25, rue de Chartres.

ACIDE SULFURIQUE—3 carboys acide sulfurique, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
71, rue Vieille Levée

Avis aux fabricants de savon.

24 BOUCAUTS SODA ASH, à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
71, Vieille Levée

Savon! Savon! Savon!

1500 CAISSES SAVON faite de coton du qualité supérieure, à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD.
71, Vieille Levée

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

LES convois partiront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit: le matin du matin à 7 heures du soir jusqu'à Vicksburg, pour Jackson, Canton, Mobile et [illegible] Mississippi Central pour les points au nord de Canton. Le convoi du soir partira à 6 heures [illegible] reliant avec le chemin de fer Southern pour Vicksburg. [illegible] la Nlle-Orléans à 10 h. 30 m. et à 4 h. 30 m. P. M.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.

Grande fabrique du Sud.

Médailles en or et en argent à l'effigie du premier Président des Etats-Confédérés, Jefferson Davis, et du Brigadier Général G. T. Beauregard, frappées et vendues par
G. ROUYER,
Rue de Chartres, 135, Nouvelle-Orléans.

CES médailles de deux citoyens dont la Confédération doit se faire un juste orgueil, sont destinées à conserver les traits de ces hommes éminents, par les services rendus au pays, et à transmettre avec fidélité leurs actes et leurs faits mémorables.

Ainsi, les monuments élevés par les nations, à ceux de ses enfants qui l'ont fait grande; de même, que les traits reproduits sur la toile, par le marbre, par le bronze et par les médailles, sont souvent de génération en génération qui ravivent à travers les âges l'enseignement du patriotisme.

Et, le présent et l'avenir, dans un double hommage de la reconnaissance publique, se familiariseront avec les notions et les sentiments des nobles actes, des talents transcendants, du civisme et du courage, s'instruiront tous à l'honneur, au dévouement et à l'héroïsme. 2oct—3f

Perdu ou volé.

A disparu de chez moi, samedi, 28 septembre, un gros cheval roan, de trait. La personne qui me le ramènera recevra une récompense de dix piastres.
F. CAPERLY, rue Perdido, entre Johnson et Prieur.

Demandé.

UN jeune homme bien recommandé, sachant écrire, et parlant français et anglais, trouvera un emploi permanent en s'adressant au No 191, rue de la Douane.
2 oct—3

Demande d'une Blanchisseuse.

ON demande une blanchisseuse bien recommandée. On préférerait une femme blanche. S'adresser No 256, rue de l'Esplanade, entre Claiborne et Johnson.
Sept—

A LOUER

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, ayant toutes les améliorations modernes et aussi de parterre. Egalement, verrerie et porcelaine. On la louera à très bas prix à un bon locataire. A louer également, un joli cottage dans la rue Derbigny, près Dumaine. S'adresser sur les lieux, dans la rue de l'Esplanade, ou à
JOHN WATKINS,
2 oct Rue de la Vieille Levée, No 30.

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les conditions désirables à bon marché.

S'adresser encoignure Claiborne et Bagatelle, No 348 de midi à 4 heures. 19 sep—15f

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, 209 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général.

Les soins les plus minutieux sont garantis pour tous habits sortant de leur atelier.

LAZARD & MICHEL,
209 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande.
19 sept—1 m

MOULIN DU GLOBE.

Rue St Pierre, No 168, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelle quantité,
De la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.

Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Mudge, rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 81, Bureau de Poste, seront promptement exécutés. 7 sept—

Institution de Jeunes Demoiselles,

Dirigée par Madame CHARPEAUX,
282 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne

MADAME CHARPEAUX annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 1er octobre

Pour plus de renseignements on peut se procurer des prospectus à l'établissement, au bureau de ce journal et chez les principaux marchands de musique.
15sept—1m 17 oct

NOURRICE A LOUER.

ON désire louer une bonne nourrice. S'adresser dans la rue Marais, entre Canal et Gasquet, No 25.
1er oct—3f

44 infirmiers demandés.

LE Comité de secours pour les malades et blessés de l'Armée Confédérée, demande 44 infirmiers pour aller en Virginie. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations quant à l'aptitude, et la sobriété. P. O. SULLY, Président.
Nlle-Orléans, 28 septembre 1861. 27 sep—6

—MESOMANTO HOTEL— ET RESTAURANT,
Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.

LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qu'il vient de rouvrir, a ajouté à l'Hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville.

La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire se propose, par tous ses efforts, de mériter le patronage du public.

Pension et logement par mois $30 00
do par semaine 10 00
do par jour 1 50
Pension 12 tickets pour 5 00
[illegible] propriétaire

A vendre à l'amiable,

UN CAFÉ très bien situé, encoignure Jefferson et Levée, avec ustensiles pour lunch et ameublement, conditions très avantageuses. 27 sep—6

PROCLAMATION.

Partageant entièrement l'opinion exprimée par les facteurs de coton de la Nouvelle-Orléans dans la communication ci-devant, j'ai cru décidé à prendre les mesures les plus énergiques afin de prévenir le débarquement de coton dans cette ville. Les capitaines et propriétaires des bateaux à vapeur et autres bateaux sont donc prévenus qu'à partir du 10 octobre courant, il ne doit pas être apporté de coton à la Nouvelle-Orléans ou dans les limites comprenant la section du pays située entre les fortifications au-dessus de Carrollton, celles qui se trouvent au-dessous de la ville et jusqu'au lac. Tous les bateaux à vapeur ou autres bateaux arrivant dans les limites prescrites, seront immédiatement confiés à une force armée et saisis au-dessus des points indiqués. Cette ligue de conduite sera adoptée dans tous les cas, que la quantité de coton soit forte ou faible.

Les compagnies de chemins de fer ont déjà lancé des ordres conformes à cette proclamation et aucune violation de ces ordres ne sera permise.

THOS. O. MOORE, Gouverneur.

Je coopérerai avec le Gouverneur pour faire exécuter cet ordre.

D. E. TWIGGS,
Major Général Commandant.

Nous, soussignés, facteurs de coton de la Nouvelle-Orléans, rappelons avec respect que nous conseillâmes, il y a quelque temps, aux planteurs qui nous expédient un seul ballot de coton de n'en point envoyer dans cette ville tant que durerait le blocus. Nous fîmes ainsi un grand sacrifice dans l'intérêt général; en cela, nous ne fîmes que notre devoir, car nous sommes engagés avec nos concitoyens dans la lutte pour maintenir nos droits les plus chers, et à notre avis, l'intérêt de la communauté entière est [illegible]. Mais nous regrettons de dire qu'il se trouve à la Nouvelle-Orléans des personnes qui suggèrent moins que nous la nécessité de ne pas envoyer à la [illegible] que nous sommes [illegible] et qui reçoivent du coton en temps en temps. En outre, quelques planteurs, ne voyant pas l'importance de garder le coton chez eux ou ne s'y arrêtant pas, expédient par intervalles quelques balles de coton. Le résultat certain de cette conduite fera que des facteurs et des planteurs dont il est question, sera que d'autres planteurs s'apercevant que leurs voisins envoient impunément et vendent leurs cotons, suivront leur exemple et, en peu de semaines la Nouvelle-Orléans recevra un approvisionnement considérable. Ce coton, par suite de l'inefficacité du blocus, arrivera dans des ports étrangers et fournira aux manufactures de l'Europe et des Etats-Unis le produit dont elles ont le plus besoin. Nous aiderons ainsi nos ennemis, nous contribuerons au maintien de cette quasi neutralité que les nations européennes ont cru devoir proclamer—neutralité qui permet aux Etats-Unis de se procurer toutes les munitions de guerre qui leur manquent et nous prive des mêmes sources d'approvisionnement.

Vu l'état des choses, nous vous prions instamment de prendre des mesures immédiates afin de prévenir l'envoi de coton dans cette ville. A moins que cela soit fait, il ne nous sera pas possible de maintenir la politique que nous avons adoptée et qui est non seulement approuvée ici par l'opinion publique, mais a été suivie promptement et avec plaisir par les planteurs et les facteurs d'autres Etats de la Confédération.

Il ne vous sera pas difficile d'aviser aux moyens d'atteindre ce but désiré. Nous sommes convaincus que le peuple de la Louisiane, à l'exception du petit nombre d'hommes qui, dans des circonstances comme celles où nous nous trouvons mettent leurs intérêts au-dessus de l'intérêt public—approuvera notre conduite et l'applaudira avec enthousiasme.

Hewitt, Norton & Co,	Foley, Avery & Co,
West & Villere	Rosset, Prosper & Co,
Brander, Chambliss & Co,	Henderson, Terry & Co,
S. E. Belknap,	Bradley, Wilson & Co,
Lewis & Oglesby,	West, Renshaw & Cammack
W. A. Johnson & Co.,	John Williams & Co,
Carroll, Hoy & Co,	Tarleton, Whiting & Co,
Forbey, Jacoy & Co,	Barth, Johnson & Co,
W. Gex & Co,	Hayes, Conway & Co,
Jas. H. Putnam,	Frierson, Conway & Co,
A. Levi & Co,	Moore & Crump,
Montgomery & Hall,	R. McIlhenny & Co,
Bolton, Nelson & Co,	Davis, Jenkins & Co,
Abat & Cushman,	Kirkpatrick & Co,
Holloway & Lonsdale,	McFarland & Barksdale,
J. W. Champlin & Co,	Walker & Co,
R. Yeatman,	John L. Lee,
Broadwell & Haynes,	F. H. Skipwith,
Moore & Browder,	Knox & Higgins,
R. W. Estis & Co,	J. Forteau & Co,
Lane & Butler,	Battle, Noble & Co,
S. O. Nelson & Co,	R. C. Cummings & Co,
Campbell & Strong,	Montgomery & Waite,
Aby & Cobb,	Wright & Allen,
Patton & Finney,	Robert L. Adams & Co,
Fellowes & Co,	Hervey, Gaylord & Co,
Payne, Huntington & Co,	John Watt & Co,
T. H. & J. M. Allen & Co,	Botsford, Blanc & Co,
R. B. Ernest,	M. D. Cooper & Co,
Edw. Pilsbury,	Smith & Johnson,
Rene & Marchetti,	Reynolds & Goff,
Bell & Bradley,	McGehee, Rayborn & Co,
Richard Nugent & Co,	Thos Henderson & Peale,
A. W. Hillenberger & Co,	Wood & Low,
J. A. Merrifield,	Gallagher & Dyer,
J. & G. Cromwell,	Pritchard & Flower,
Moses Greenwood,	Stuart & James,
J. N. May & Co,	Thornhill & Co,
George Dunan & Co,	Alt Pilkington,
Hughes, Hyde & Co,	Gladdish & Sloan,
W. D. Urquhart,	J. W. Burbridge & Co,
Phelps & Jones,	Buckner & Gordon,
John F. Hardie & Co,	Wartman & Crawford,
Hawkins & Norwood,	Perkins & Co,
Walker & Sabine,	Cutter & Harrison,
Gillis & Ferguson,	Blane & Co,
	A. D. Hoakes & Co.

2 oct—3f

Quartier-Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant Général,
Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1861.
Ordre No 1147.

1—Les Majors Généraux de divisions devront, en recevant cet ordre, procéder immédiatement à l'organisation des [illegible] de la Milice, dans les limites de leurs divisions.

2—Les Colonels feront prendre, par des officiers de compagnies, dans les limites de leurs régiments, les noms de toutes personnes sujettes au service de la Milice, et les noms de toutes personnes de 18 à 45 ans sujettes à la Milice, a l'autre sera ajouté le nom de ceux qui au-dessus de 45 ans, lesquels sont sujets aux services [illegible].

3—Aucune compagnie volontaire ne sera reconnue à moins qu'elle ne soit organisée et commissionnée par le Gouverneur. Il sera défendu à aucune compagnie de se former et d'être reconnue, pour laquelle les membres ne seraient pas [illegible].

4—Dans les Régiments de la Première Division, les officiers des compagnies présenteront au Major Général, sur les trois jours qui suivront la réception de cet ordre, des listes de tous leurs membres [illegible].

5—Aussitôt après la transmission de ces listes, les colonels des Régiments de la Première Division ordonneront aux compagnies de faire l'exercice tous les jours, après à heures [illegible] les dimanches exceptés. Les capitaines ordonneront aussi des réunions régulièrement appointées [illegible].

6—Dans les 2e, 3e, 4e et 5e division, les colonels ordonneront et les officiers de compagnie en quinze jours au plus tard [illegible].

Dans le cas où une personne quelconque refuserait d'obéir à cet ordre [illegible].

7—Tout officier qui refusera ou négligera d'obéir à cet ordre ou ne se conformera pas promptement à un ordre quelconque donné par son supérieur; qui refusera ou négligera d'assister aux exercices, aux parades et aux revues, sera immédiatement destitué et [illegible].

8—Toute personne sujette aux lois de la milice et qui refusera ou négligera de s'y conformer, d'assister aux exercices de compagnie, de bataillon, de régiment ou aux parades, et revues, sera non seulement notée suspecte, mais encore sera sujette chaque fois aux amendes imposées par la loi de 1855.

9—Dans la 1re division, une cour martiale permanente sera établie par le commandant en chef, avec pouvoir de se réunir, au moins une fois par semaine, dans la ville de la Nlle-Orléans. Dans les 2e, 3e, 4e et 5e divisions, il y aura une cour martiale permanente qui se réunira au lieu que le commandant en chef désignera, trois fois par mois, pour juger les officiers contre lesquels des accusations auront été formulées.

10—Les majors-généraux et tous les autres officiers commandant des divisions sont chargés de l'exécution de cet ordre et le feront exécuter strictement. Ils feront, sans retard, un rapport à l'adjudant-général et l'informeront des forces qui sont sous leur commandement.

Par ordre de
THOS. O. MOORE,
Gouverneur et commandant en chef.
M. GRIVOT,
Adjudant et inspecteur-général de la milice de la Louisiane. 30sept

OFFICIEL.

Quartier-Général de la Milice de la Louisiane,
Bureau de l'Adjudant Général,
Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1861.
—ORDRE No 1146.—

IL est devenu nécessaire d'organiser complètement la Milice et de l'instruire dans les exercices militaires. C'est une nécessité absolue. Il faut donc que tous ceux qui sont sujets aux lois de la Milice assistent aux exercices de compagnie, de bataillon et de régiment. Donc, afin de donner toutes facultés d'exécuter la loi de la Milice et de préparer les citoyens à défendre la ville et l'Etat, le gouverneur et commandant en chef recommande aux banques et aux compagnies d'assurance de la Nouvelle-Orléans, de fermer leurs bureaux à 2 heures P. M., tous les jours. Il recommande aussi aux négociants, marchands de grosseries, aux marchands commissionnaires, aux propriétaires de café, aux entrepreneurs, &c. &c., de fermer leurs établissements à 3 heures P. M., tous les jours, afin de permettre à leurs secrétaires, commis et autres employés de s'acquitter d'un devoir sacré envers leur pays.

Par ordre de THOS. O. MOORE,
Gouverneur et commandant en chef.
M. GRIVOT, Adjudant et Inspecteur général.
30sept—

Salsepareille du Mexique.

UN lot de salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par J. M. CABALLERO,
Rue Vieille-Levée, No 48, entre Douane et Bienville
2 oct

Jalap du Mexique.

UN lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par J. M. CABALLERO,
Rue Vieille-Levée, No 48, entre Douane et Bienville
2 oct

Bouchons.

UN assortiment complet en magasin et à vendre, en lots ou en gré des acheteurs, par
J. M. CABALLERO,
Rue Vieille-Levée, No 48, entre Douane et Bienville
2 oct

DEMANDE DE LITHOGRAPHES.

PLUSIEURS bons imprimeurs LITHOGRAPHES obtiendront de l'emploi et un salaire libéral en s'adressant au collecteur à la Douane. 25sept—3f

AVIS.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison de J. RAMONHAU & CO. est dissoute d'un commun accord à partir du 24 août dernier, pour l'expiration d'une liquidation.

Le soussigné continue les affaires sous la raison de S. CAMORS & CO. 25sept—7f

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1861.
J. J. JOHNS.
H. DESSOMMES.
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES, pour le commerce d'importations de marchandises sèches, au même local situé encoignure des rues Chartres et Canal. Messrs Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal.
Nlle-Orléans, 12 septembre 1861.
H. DESSOMMES,
Ed. A. DESSOMMES,
A. DESSOMMES, en commandite.
18 sept—1m

A vendre.

Vingt-six bonnes vaches laitières, des charrettes et des chevaux, ayant vendu à l'amiable. La vacherie à louer ainsi que la clientèle qui est également à vendre.

S'adresser au coin des rues Religieuses et St Charles dans District.
18 sep—15f G. A. HOLZEMAN.

DROITS DU SUD.

Pour Président—JEFFERSON DAVIS.
Vice-Président—ALEX. H. STEPHENS.

Electeurs d'Etat.
Ch. DERBIGNY, ALBERT G. CARTER.

Subectiers.
J. G. CAMPBELL, J. L. FUSELIER.
1er District—DONATIEN AUGUSTIN.
SUBSTITUT—FRANÇOIS GARDERE.

CONGRES—1er District.
RUFUS DOLBEAR.

Auditeur des Comptes Publics.

☞ CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu en novembre prochain.

MM. les Editeurs,

A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans—sujet entièrement à la décision du peuple par la voie du scrutin.
W. G. MULLEN

CANDIDAT POUR CORONER.

Messieurs les Editeurs.
Veuillez annoncer M. le Dr. J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain. 27 sept ☞

Pour Coroner.

Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

POUR LE CONGRES.
CHARLES J. VILLERÉ

Candidat pour le Premier District Congressionnel.
18sept—☞

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
M. PERALTA,
☞ Election au 1er lundi de novembre. 7sep

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain. 28sept

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District,
MARC DODART,

☞ Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain.
SES AMIS

Bons—Chemin de fer des Opelousas.

AVIS est donné que l'intérêt sur les bons de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, échéant le 1er octobre sera payé, sur présentation des coupons, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. BENJ. F. FLANDERS,
28sept—au 5oct Secrétaire

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

SELON l'article 1 de la Constitution de la dite Association, je donne avis à tout Frère appartenant à l'Association ou de Bienfaisance des Fils de la Louisiane, que l'Assemblée annuelle pour l'élection des Officiers aura lieu en la Champs-Elysées et Grands Hommes, au premier, Dimanche, le 6 octobre 1861, à midi précis. S. P. de LABARRE
26sept—6 Président.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison de MAILLOT & SON est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. L. J. MAILLOT reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison.
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1861.
Vve CHS MAILLOT.
L. J. MAILLOT.
30 sept—2 A. MAILLOT.

Avis aux contribuables des taxes d'Etat.

LES rôles d'assessement de 7me, 8me et 9me District Représentatifs, seront exposés pour être examinés et corrigés au bureau du recorder du 3me District, rue Champs-Elysées près de la rue des Grands Hommes, tous les jours, à partir d'aujourd'hui le 1er octobre 1861, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.
1er oct—30f WEBSTER LONG.

LA société existant en cette ville sous la raison Queyrouze & Langsdorff étant arrivée à son terme, entre en jour en liquidation.
Les associés se feront usage de la signature de la maison que pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1861.
LEON QUEYROUZE.
AMILCAR LANGSDORFF.
1 oct— PAUL QUEYROUZE.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de QUEYROUZE BROTHERS, et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze & Langsdorff au même local Nos 8, 10, 12, 14, rue St-Louis. Le sieur Paul Queyrouze, Leon Queyrouze et M. Gustave Gibert a un intérêt dans notre maison.
Nlle-Orléans, 1er octobre.
LEON QUEYROUZE.
1oct PAUL QUEYROUZE.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour par limitation.

La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
C. H. KERNION,
1er oct—1m EMILE DUPLANTIER.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, et ils continueront les affaires de commission et d'envoi et l'agence de la Raffinerie de sucre de St Jacques, au No 2, rue Front Levée.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
O. CHARLES OLIVIER,
1er oct—1m EMILE DUPLANTIER.

LE soussigné continuera les affaires de commission sous son propre nom et pour son propre compte, au No 18, rue Conti.
1er octobre 1861. C. H. KERNION.
1er oct—1m

CHAUX POUR SUCRE.

CINQ cents barils de chaux fraîche de Sélma, Ala., à vendre par J. J. LABARTHE,
Rue de la Douane, No 26, encoignure Levée.

VERMOUTH.

DEUX cents caisses "Picard & Co." en magasin et à vendre par A. COUTIN,
24, rue Bienville.

ABSYNTHE et KIRSCH.

CENT cinquante caisses absinthe "Rosselot Dubied" et "Constant Lecoultre," "100 caisses Kirsch Rosselot Dubied," à vendre par
A. COUTIN,
24, rue Bienville.

MADERE et SHERRY.

UNE facture marquée "Haro, Darlog et Sir W. Raleigh" à vendre par A. COUTIN,
30 sept—3f 24 rue Bienville.

J. RIBRIOU,

Armurier et serrurier, No 152, entre Toulouse et St-Pierre, (Vieux-Bassin), Nlle Orléans,

INFORME respectueusement le public qu'il vient d'agrandir ses ateliers et qu'il a à sa disposition deux forges, cinq étaux, &c. &c. Il se charge de toute espèce de travaux concernant sa partie. Fournira CACOLETS aux personnes qui le désireront. 21 sept—6

J. R. Jaffray & Co,
7, St. MILDREDS COURT,
Londres, (Angleterre).

AGENT:
M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier
Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.
Pour les conditions, s'adresser
Chez U. LAROUSSINI & Co,
No 137, rue du Canal.
5sept☞

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour de comptant.
U. LAROUSSINI & Co,
No 137, rue du Canal.

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assortis, à manches courts;
4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées;
6 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.
En magasin et à vendre par
POTHIER & FAUCHEUX,
11sept—1m 65 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties.
3 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties.
A vendre en magasin par
POTHIER & FAUCHEUX,
10sept—1m No 65, Vieille Levée

Marchandises à bon marché
Payables en Billets de la Confédération.

AYANT transporté le stock de marchandises sèches de la rue du Cirque (Remparts), No 125, à la rue Royale, encoignure St Philippe, No 22, et 210, je suis à même d'offrir un grand assortiment complet d'articles à bon marché, tels que CALICOTS coton blanc (mollotion), MANTAUX, MANTILLES et SHAWLS en cachemire et en drap, Couvertes et Sacs de voyage, Mérinos français et anglais, Popelines et Barèges, ainsi qu'un grand assortiment de Soieries et articles de ménage.

Aussi—Un envoi de TAPIS et de PAILLASSONS, à des prix excessivement modérés.
THEODORE DANZIGER,
Encoignure Royale et St Philippe.

☞ Les personnes qui doivent à Julius Danziger sont priées de venir régler aussitôt que possible au magasin ci-dessus. 20sept—

Mulet perdu.

Il a été perdu il y a environ quatre ou cinq jours, entre Soulligny et Lafayette, un mulet noir, ayant des taches blanches sur les reins, et se faisant remarquer par une respiration courte. La personne qui trouvera ledit mulet et cet prière de le livrer à M. GUIARD, No 248 rue Bourgogne, entre St Philippe et Ursulines, contre une récompense libéral que celui-ci s'engage à lui payer.
1er oct—3f

Nlle-Orléans, 30 septembre 1861.

PRENANT en considération la recommandation du Gouverneur de l'Etat, le Bureau des Directeurs des Compagnies d'Assurance prévient le public que les diverses compagnies qui composent ce Bureau fermeront leurs offices tous les jours à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre. JAMES H. WHEELER,
1er oct—5f Secrétaire.

A LOUER—Les étages supérieurs de deux magasins contigus situés rue Canal, encoignure Bourbon le tout ou en partie.
S'adresser à SLINEAU FRERES,
30 sept—15 Enc. Canal et Bourbon.

A vendre à l'amiable,

La maison et le terrain ci-devant la résidence de feu H. B. Genes, situés dans la rue du Cirque ou Remparts, entre les rues Canal et Commune, ayant trente-deux pieds sur une ligne de face à la rue du Cirque ou Remparts cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles. Les lignes s'étendant vers la rue du Bassin et faisant face à ladite rue du Bassin de trente-deux pieds et deux lignes.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt, en billets garantis par hypothèque. S'adresser à
J. F. CLAY,
27 sep—15f Rue Royale, No 50

A LOUER.

Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à
J. W. HINCKS,
26 sep—15f No 111 rue du Canal.

A LOUER.

Une maison située rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à E. VARLIAC
1 oct—5f [illegible]

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 28,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1sept—1m

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.
Bottes, Souliers, Chemises, Linge fait et Marchandises.
PAR HENRI SAMORY.
C. SAMORY, encanteur.

JEUDI trois octobre, il sera vendu à 10 heures, à ses salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:—
Une facture Bottes, Souliers et Brodequins.
Aussi:
50 douzaines Chemises toile et coton et Linge fait de saison.
Et
Un assortiment de Marchandises sèches de saison.
Conditions à la vente. 2 oct

Linge fait d'hiver extra-fin, Articles de toilette pour hommes.
PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu vendredi prochain, 4 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan No 68, rue de Chartres—
Une facture articles de toilette pour hommes.
—Aussi—
Un grand assortiment de linge fait pour hommes.
Conditions—Comptant 3oct

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
Eau-de-vie française vins, liqueurs, sardines, chandelles, savon, tabac, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI, le 4 octobre courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, aux magasins, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St Louis, pour liquider la société de MM. Queyrouze & Langsdorff, tout le stock nouveau dans lesdits magasins, comprenant un assortiment général de grosseries, vins fins et ordinaires, eau-de-vie française, liqueurs, sardines, chandelles, poivre, cannelle, savon, tabac, thé, café, whisky, genièvre, rhum, conserves, &c.

☞ Les catalogues avec les détails et les conditions, seront prêts la veille du jour de la vente. 1er oc

Bijouterie! Bijouterie!! Bijouterie!!!
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau No 74, rue de Chartres.

VENDREDI, 4 octobre, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'encan, au magasin rue de Chartres No 74, entre Bienville et Conti, sans réserve, pour cause de départ, un assortiment complet de bijouterie telle que Boucles d'oreilles, bagues, boutons de chemises, porte-crayons, chaînes de montres, broches, pistolets, bracelets, bottes, &c. &c.
Conditions comptant sur livraison. 2 oct

Vacherie. Vacherie.
PAR Chs E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu jeudi 3 octobre 1861, à 11 heures du matin, rue Hancock, entre Delord et Bienvenu, près des casernes.
15 vaches les unes fraîches en lait et les autres prêtes à vêler, 6 chevaux, une charrette à lait, une voiture et la clientèle s'élevant à $4 de lait par jour.
Conditions—Au-dessous de $50 comptant et au-dessus de $50 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 27 sept

Succession de Henry Homburg—No 18149—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pharmacie.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

JEUDI, 3 octobre 1861, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'encan, sur les lieux, rue Orléans, entre les rues Marais et Villeré, en face du marché Trémé, en vertu et en conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans portant la date du 18 septembre 1861, pour le compte de la dite succession.

Le contenu de la susdite pharmacie consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, &c. &c. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions positives—comptant au moment de l'adjudication. 21sept—25,29 oct 2,3

Beau bateau de course.
PAR Chs E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, aujourd'hui jeudi, 3 octobre 1861, à 4 heures de l'après-midi, au Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse—
Le bateau de course A Cobb, de 18 pieds de long, 3 pieds de large avec un jeu de voiles et perches pour la course, &c. &c.
Conditions—Comptant. 3 oct

Meubles, pour cause de départ,
PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI 4 octobre 1861, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, rue St-Louis, entre les rues du Bassin et Tremé, sans aucune réserve—
Un MOBILIER consistant en Toilettes, Lavabos, Lits, Armoires, Matelas, Tables à manger, de cercles, de bouts de cartes, Sideboards, Sophas, Chaises, Fauteuils, Berceuses, etc., etc. Conditions—Comptant. 3 oct

Meubles en acajou et en noyer—Vente pour cause de départ,
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

VENDREDI, 4 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon—Un lot de meubles en acajou et en noyer, tels que bois de lit, armoires chaises, tables, lavabos, bureaux, berceuses, glaces et divers autres meubles.
Conditions—Comptant. 3oct

Ml. Zamora vs J. Ygnacio Zamora, interdit. No 17,684.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 90.

IL sera vendu samedi, 19 octobre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 septembre 1861, les esclaves suivants, savoir:
La négresse AUGUSTE âgée de 18 ans.
La négresse JULIETTE, âgée de 18 ans.
CELESTINE, âgée de 45 ans.
Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués.
Actes de vente par devant H. Pedesclaux, Not. Pub.
17 sep—25 1 14 19

VENTES JUDICIAIRES.

John L. Dolhonde, exécuteur testamentaire de A. K. C. Maitland vs Mlle Delphine St-Jolie.

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2846—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé l'honorable A. Boucier, juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, jeudi, 3 octobre 1861, à midi, dans mon magasin, rue de la Douane, No 224, entre les rues Franklin et Tremé—Un bel assortiment de meubles—bois de lit en acajou, armoires, tables, chaises, pianos, bureaux et autres objets domestiques, un beau piano.—Saisis dans la susdite affaire.
Conditions, comptant sur livraison.
SAMUEL HAMILTON,
21sept—21,27 3 oct. Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jean Baptiste Beiron—No 17,873.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Raymond Paul Ainges a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Baptiste Beiron, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
Sept—bre—7,12 Député-Greffier.

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 4057—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. A. Boucier, juge de la dite Cour, et avec le consentement des parties, contenant au tire du dit procès, je vendrai à l'enchère publique, VENDREDI, 4 octobre 1861, à 11 heures, dans la rue Gasquet, No 163 entre les rues Robertson et Claiborne—Un beau lot de meubles, etc.
Conditions—Comptant sur livraison.
3octobre—1 SAMUEL HAMILTON, Constable.

Succession de Justine Coquin—No 18,577.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Charles Testart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Justine Coquin, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
24 sept—29, oct. 3 Député Greffier

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c.

Dans la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de VENDITIONI EXPONAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus je procéderai en vente au plus haut enchérisseur le jeudi trente-unième jour d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre celles Douane et Canal, le navire TOULON, ses agrès, apparaux, ameublements et canots, (de 744 27/95 tonneaux).
Conditions—Comptant ou en billets de la Confédération.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés.
C. B. BEVERLEY,
30 sept—au 30 oct Marshal des E.-C.

Légion de la Louisiane,
TIRAILLEURS FRANÇAIS.

Les membres de la Compagnie auront lieu demain vendredi, 4 octobre, à 7 heures précises. La réunion est à la caserne des Tirailleurs, encoignure Jefferson et Levée. Les Tirailleurs se rendront à l'exercice en tenue, avec pantalon rouge et les guêtres pardessus le pantalon. Les personnes non naturalisées qui désirent faire partie de la Compagnie, peuvent s'inscrire au domicile du capitaine, encoignure Toulouse et Bourbon jusqu'à vendredi soir. Le capitaine des Tirailleurs.
3 oct—1f G. CHAGNARD.

Quartier Poydras.

La compagnie POYDRAS désire recevoir quelques membres de plus. Ceux qui veulent en faire partie ont à se rendre aujourd'hui 3 octobre, à 6 heures et demie P. M. au Marché Poydras, No 81, au dessus du marché, pour compléter la compagnie, et on procèdera immédiatement à la nomination des chefs, cette compagnie devant se joindre à la Légion Française.
De la part du comité. A. TORNÉ,
Bvt CAZES,
3 oct—1f F. GARROT.

Banque des Citoyens.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.

EU égard à la recommandation du Gouverneur dans son ordre No 1146, en date du 28 septembre, cette banque fermera, à partir de ce jour, à 2 heures de l'après-midi. E. ROUSSEAU,
1er oct—5f Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.

CONFORMEMENT à la recommandation faite par le Gouverneur de l'Etat, cette Banque fermera dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, à 2 heures de l'après-midi. AUGUSTE MONTREUIL,
1er oct Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.

EU égard à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, cette Banque fermera tous les jours à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.
1er oct L. BERNARD, caissier.

Branche de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 1er octobre 1861.

EU égard à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, la Banque fermera dorénavant à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.
R. J. PALFREY,
1 oct— Caissier.

Banque Crescent City.

Nlle Orléans, 30 septembre 1861

EU égard à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, cette Banque fermera dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, à deux heures de l'après-midi.
JULES CASSARD,
1 oct—5f Caissier.

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 30 septembre 1861.

CONFORMEMENT à la recommandation du Gouverneur de l'Etat, cette Banque fermera dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, à deux heures de l'après-midi.
A. M. FORTIER,
1 oct—5f Caissier.

BANQUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1861.

A partir de demain, 1er octobre, cette Banque, prenant en considération la recommandation du Gouverneur de l'Etat, sera fermée tous les jours à 2 heures de l'après-midi.
1 oct—5f A. H. KERNION, caissier.

Demande de jardinier.

UN bon JARDINIER bien recommandé, et capable de conduire les nègres, trouvera à s'employer, en s'adressant à M. Neuville Mauvan, près des casernes, paroisse St Bernard. 28 sep—6f

LÉGION FRANÇAISE.

Troisième compagnie.—Nlle Orléans, 3 octobre 1861.—Les membres de cette compagnie sont priés de rapporter leurs fusils AUJOURD'HUI même, jeudi 3 du courant, avant TROIS heures de l'après-midi, au local de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.
Par ordre du capitaine, V. HABRE,
3oct—1f Sergent-Major.

ARTILLERIE BEAUREGARD.

Les membres de cette compagnie sont notifiés d'avoir à se trouver en assemblée générale à leur caserne, encoignure des rues Delord et Bons Enfants, aujourd'hui JEUDI, à sept heures, à l'effet d'élire leurs officiers et de délibérer sur des questions très importantes.
On requiert la plus grande ponctualité. 3 octobre—1

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La direction du corps invite les chefs des différentes compagnies à tolérer sans difficulté la rentrée des membres au lendemain inscrits, que leurs compagnons ont cessé depuis quelque temps éloignés de nos manœuvres.

Des listes pour les nouveaux enrôlements sont déposées chez le commandant, rue Hôpital 79 entre Royale et Bourbon.

Pour tout postulant déjà muni d'un pantalon gris, le complément du costume ne s'élève pas au-delà de $5 50 cents. Par ordre du commandant.
3oct—5f Le capitaine adjudant major, BROONIET.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les membres de la Sixième Compagnie, Quartier Poydras, sont convoqués pour CE SOIR, six heures et demie précises, afin de procéder à diverses élections. La réunion aura lieu chez M. Carita, et sera présidée par le commandant. Par ordre. Le capitaine adjudant-major BROONIET.
3 oct—1

Quartier-général des Voltigeurs d'Orléans.

Suivant ordre général No 25—Tous les membres composant ce corps sont tenus de se rendre aux exercices des mardi et de jeudi, en uniforme, à 5 heures P. M. précises. Tout membre qui manquera aux dits exercices SANS CAUSE VALABLE, sera rayé du cadre de la compagnie, et son nom transmis au quartier-général.

Par ordre du capitaine, V. DAVID Sergent-Major, à Les jeunes gens qui voudront faire partie de cette compagnie devront se présenter dans le plus bref délai chez le capitaine, rue de la Douane 64. 3 oct—3f

Deuxième compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane.

A partir de ce jour, tout Chasseur qui ne répondra pas à l'appel des exercices du mardi et du vendredi, sera considéré démissionnaire et son nom sera envoyé au Quartier-Général. Ceux qui seront retenus pour cause de maladie, devront faire parvenir au capitaine un certificat de leur médecin. La réunion mensuelle de la compagnie aura lieu, comme à l'ordinaire, dimanche prochain, 7 courant à 11 heures précises à M.
Par ordre du capitaine Simon Meilleur.
Chs LAUDUMIEY,
Sergent-Major

N. B.—Vu le grand nombre de demandes d'admission que nous recevons, et le cadre de la compagnie étant rempli, nous décidons de former une troisième compagnie qui marchera sous les mêmes règlements de la 2me Compagnie.

Les personnes ayant passé l'âge de vingt-un ans, qui désireront en faire partie auront la complaisance de faire parvenir leurs noms et leur résidence chez le capitaine Simon Meilleur, rue Commune No 128.

Désormais les exercices auront lieu à 4 heures précises le mardi et le vendredi.
Par ordre du capitaine Simon Meilleur
Chas LAUDUMIEY,
3 oct—3 Sergent Major

GARDE SUISSE.

Par ordre supérieur, tous les membres sont tenus de se trouver à l'arsenal à quatre heures P. M. précises, JEUDI le 3 courant, en uniforme complet, avec giberne. Le rappel sera battu à la caserne à trois heures.
3 oct—1f (heure militaire) LE CAPITAINE.

Quartier général — Compagnie de Réserve du bataillon d'Artillerie.

Ordre No — Nouvelle-Orléans, le 2 octobre 1861. La Compagnie se réunira à l'arsenal, rue St Pierre (Salle du Globe) SAMEDI prochain 5 du courant, à 7 heures précises du soir, pour l'élection des officiers—conformément à l'ordre No 175 émané du quartier général du 1er de la ville. Par ordre du lieutenant commandant.
3 octobre—3 B. O'CONNELL, Sergt-Major.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Compagnie de Réserve.

Les membres de la Compagnie de Réserve sont priés de se réunir dès aujourd'hui au lieu d'exercice TOUS LES JOURS commençant à 5 heures très précises de l'après-midi. La plus grande ponctualité est requise. Rendez-vous à la caserne, salle du Globe.
Par ordre du lieutenant commandant. Sept—3f

GARDES DE L'ESPLANADE
Attention!

Une réunion spéciale de cette Compagnie aura lieu, en tenue ordinaire, JEUDI 3 courant à 7 1/2 heures du soir. Par ordre du capitaine.
3 oct—1f [illegible]

BEAUREGARD [illegible] GUARD.

[illegible] une réunion de la compagnie aura lieu [illegible] à l'heure de l'appel. Tous les membres sont [illegible] à l'appel sous peine [illegible] seront envoyés au Quartier Général [illegible] du Gouverneur—Par ordre du [illegible].
3oct—3 T ARTHUR REVOL, 1er Sergent

Quartier Général de la Première Division des troupes volontaires de la Louisiane.

ORDRE général No 37.—1—Les officiers de la Première Division, absents sans permission, sont requis de se présenter dans les cinq jours qui suivront la promulgation de cet ordre.

II—Les officiers qui ne se présenteront pas dans le délai seront considérés comme démissionnaires et il en sera donné avis au Gouverneur.
Par ordre du JNO L. LEWIS, Major Général comd.
3oct—3 ERNEST FORSTALL Aide-de-Camp.

LEGION ESPAÑOLA,
Junta General.

Los miembros de esta Legion concurrirán el JUEVES, 3 del corriente, á las 6 de la tarde, al salon del Globo, en donde habrá junta general para asuntos del cuerpo.

Siendo muchos los individuos que desean pertenecer á la Legion, y á fin de facilitar su alistamiento, pueden concurrir al mismo salon en el dia y hora citados.

El capitan de la 1ra compañia,
2 oct—2f P. AVENDAÑO.

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans.

—No 75—

Para dar cumplimiento á la orden del Escelentisimo Sr. Gobernador del Estado, de 28 del anterior, las compañias del Batallon tendran sus egercicios en el cuartel ó en la plaza de Washington, en el orden siguiente:

1ra compañia, capt. Llado, los lunes de 4 á 8 de la noche.

2da compañia, capt Infante, los martes de 4 á 8 de la noche.

Tiradores, capt. Elozegui, los lunes y miercoles de 4 á 8 de la noche.

3a compañia, capt. Anguera, los jueves de 4 á 8 de la noche.

Reserva, capt. Paig, los miercoles de 6 á 8 de la noche.

Los Sres. oficiales, sargentos y cabos de las espresadas compañias y los oficiales de los Cazadores del 14 y 15, capt. Soulé, los de la Legion Garibaldi, capt. Marzoni, y los de la 1ra y 2da compañia de Slavones, capts. Fabio y Pignolo, tendran academia y ejercicio practico figurado de Batallon los viernes, á las 5 de la tarde: á estos pedran concurrir los voluntarios y clases de todo el cuerpo.

Todos los sabados habrá un egercicio general en el campo de la raqueta, debiendo salir el Batallon de la plaza de Washington á las 4 en punto de la tarde, y los Sres capit. formaran sus respectiva compañias con la anticipacion debida.

Los Sres. capit. daran parte á esta comandancia de las faltas de asistencia de los voluntarios sin causa justa á su satisfaccion, para poder en un todo cumplimentar la orden superior arriba citada.

Siendo nuestro deber servir al pais, cuando este nos necesita no solo por simpatia, sino por reconocimiento, y como desde el momento en que se toman las armas para defenderlo, bajo cualquier condicion que se hagan, desaparece la neutralidad, y se consideran á los que se alistan como partes integrantes en la cuestion politica, sometiéndose por lo tanto á todas sus consecuencias; espero que todos los que forman el cuerpo, no darán lugar á que se haga uso de las penas que S. E. señala en la proclama citada.

Nueva-Orleans y octubre 1ro 1861.
De orden del comandante Juan Miangolarra.
El capitan ayudante
1 octub.—3 G. SEGUI Y GAHONA.

LEGION FRANCAISE
ORDRE No 56.
Nouvelle Orléans, 30 septembre 1861.

Sur le rapport du comité d'instruction et conformément à la décision du conseil d'administration, en sa séance du 28 courant, le Chef de Bataillon arrête les dispositions suivantes:

1o—Il y aura, chaque semaine, école de Bataillon et école de Peloton, alternativement, pour toutes les compagnies de la Légion Française.

2o—Le demi-bataillon de droite, composé des 1ère, 2me, 3me et 4me compagnies, fera l'école de Bataillon ou de Peloton le LUNDI de chaque semaine.

3o—Le demi bataillon de gauche, composé des 5me et 6me compagnies, de la compagnie des Voltigeurs et de la compagnie Suisse, fera l'école de bataillon ou de peloton le JEUDI de chaque semaine.

4o—La réunion, pour ces exercices par demi-bataillon, aura lieu, aux jours ci-dessus, au local de la Parfaite Union, à 4 heures précises de l'après midi;

5o—Lorsqu'un des deux bataillons devra faire l'école de peloton, toutes les compagnies qui le composent partiront ensemble de la caserne et se diviseront sur le champ de manœuvre;

6o—En conséquence, le demi-bataillon de droite, composé des 1re, 2me, 3me et 4me compagnies, commencera l'école de bataillon AUJOURD'HUI, lundi, 30 du courant.—Réunion à 4 heures de l'après-midi, au local précité. Le jeudi prochain, 3 octobre, le même demi-bataillon de droite se réunira de nouveau, au même local et à la même heure, pour faire l'école de peloton.

7o—Le demi-bataillon de gauche, composé des 5me et 6me compagnies, de la compagnie des Voltigeurs et de la compagnie Suisse, commencera l'école de bataillon JEUDI prochain, 3 octobre; réunion à la même heure et au même local que le demi-bataillon de droite; et le JEUDI suivant, 10 octobre, le même demi-bataillon de gauche fera l'école de peloton, chacun de son côté.

8o—Indépendamment de l'école de bataillon et de peloton par demi-bataillon de droite et de gauche, les différentes compagnies de la Légion se réuniront, chaque semaine pour faire l'école de peloton, aux jours et aux heures que désigneront les capitaines, savoir:

[illegible]

La compagnie des Voltigeurs, le MARDI.

Le chef de bataillon recommande aux membres la plus grande ponctualité et les invite à se bien pénétrer des devoirs que leur impose la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de l'Etat en date du 28 courant, et il espère que la Légion Française donnera l'exemple de l'obéissance aux ordres des autorités dans les limites qui nous sont assignées.

Le chef de bataillon, vu les circonstances pressantes et le nombre de nouveaux venus, invite les membres à se munir au plus tôt des certificats qu'ils obtiendront par l'Etat de la Légion Française.

L'exercice des officiers, sous-officiers et caporaux n'aura plus lieu qu'une seule fois par semaine, le vendredi, à QUATRE heures de l'après-midi.

ALBIN ROCHEREAU,
Chef de bataillon.
Ch. LAFFON de LADEBAT,
30 sept—oct. 3 Adj.-Major

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique à vendre par CABALLERO & BASCARAL.